

COMPTE-RENDU COPIL 4 :

CRÉATION LABEL « CONCEPTION & CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS DE METHANISATION »

Réunion du 18/12/2018

Arcueil

Retrouvez tous les documents sur la page du label : <http://atee.fr/biogaz/label-conception-et-construction-des-installations-de-methanisation>

Prochaines réunions :

Jeudi 24 janvier 9h30 - 12h30

Jeudi 21 février 9h30 - 12h30

Jeudi 21 Mars 9h30 - 12h30

Nom	Prénom	entreprise	Présence
ALEXIS	Pascal	Alexis assurances	
BECOT	Jérôme	Atlantique industrie	
BELLET	Timothée	PlanET	
BERHAULT	Hélène	APCA	
BISSON	Stéphane	CER France	
BOLLENOT	Martin	DGE	
BONIN	Jacky	ASTRADE	Tél
BORNET	Nicolas	ARKOLIA ENERGIES	
BRISSAUD	Maxime	CH4 Process	Présent
COMMAILLE	Jean-Francois	SCE	Tél
COUTURIER	Christian	SOLAGRO	
DAMIANO	Armelle	AILE	
DOUCET	Florence	Crédit agricole	
DUPRAT	Bertrand	AAMF	Tél
DUTREMEE	Stéphane	Biogaz Ingénierie	
FAURE	Jean-Marie	Arc biogaz	
GUERINI	Olivier	ENGIE	Tél
GUEZEL	Yann	BPBA	
GUILLAUME	Alain	AAMF	
GUILLEMEAU	Thomas	Utilities performance	Tél

ATEE – 47 avenue Laplace, 94 117 Arcueil cedex

www.biogaz.atee.fr – club.biogaz@atee.fr – tel : +33 1 46 56 41 43 – fax : +33 1 49 85 06 27

Association Loi 1901 – SIRET 315 062 786 00027 – Code NAF 7022 Z – TVA FR 00315062786

HALLIER	Fabien	CH4 Process	
HALLOPE	Arnaud	Crédit agricole	
HINAULT	JEAN- CLAUDE	AXA	
JACOB	Antoine	ARKOLIA ENERGIES	
JARRIGE	Léonard	APCA	Tél
KERIHUEL	Anthony	S3D	
LAPORTE	Jérôme	Groupama	Tél
LECOURT	Olivier	Cap Ouest	
LEJEUNE	Patrice	Xergi	Tél
LHOSPITALIER	Jean- Sébastien	Bio-valo	
LOIR	Guillaume	Xergi	
MANSUY	Julien	evalor	Tél
Marchand	Xavier	Carakters (Avocat et membre de biogaz vallée)	Tél
Megardon- Auzepy	Pascale	Crédit agricole	
Membrez	Yves	EREP	Tél
MESNARD	Sylvain	Envitec	
MOUZAY	Paul	Agrikomp	
Pauchard	Laurent	Méthalac	
Priarollo	Jérémie	Solagro	
PRUVOT	Claude	AES DANA	Tél
Rolland	Juliette	Carakters avocats	
SFILIGOI	Armelle	ARKOLIA ENERGIES	
SIMON	Claire	Biogaz Ingénierie	
SPANNAGEL	Philippe	Naskéo	
SPILEMAECKER	Michel	ATEE Club Biogaz	
SYLVAIN	Frédéric	GRDF	
THUAL	Julien	Ademe	Présent
ZEMB	Caroline	ARKOLIA ENERGIES	

Jérôme Hannecart

19 personnes connectées (ou 13 ?), 4 personnes en présentiel.

1 Logistique du COPIL – Arnaud

Nouvelle date : jeudi 24 janvier

Jeudi 21 février 9h30 - 12h30

Jeudi 21 Mars 9h30 - 12h30

2 Livrable 1 : règles de gestion du label

2.1 Dernières modifications

Changement de norme d'accréditation : 17020 : plus de liberté que la norme 17065, notamment celle de laisser à un comité de labellisation (COLA) la décision de labellisation, alors que pour la 17065 c'est l'organisme d'audit qui prend la décision.

Diapo 6 : pourquoi un comité de labellisation ?

Olivier Guérini : je suis tout à fait d'accord sur l'importance d'un pilotage du label indépendant, par contre on peut avoir un comité de pilotage qui gère la gouvernance du label, et une décision de labellisation prise par les organismes de certification.

Michel : Dans mon expérience, les bureaux de contrôles ont leur déontologie propre, et certains peuvent avoir des façons de travailler différentes. Une décision par un seul organisme, permettra en plus des arguments cités d'uniformiser les décisions. En tout cas c'est une première étape, il n'y a pas de difficulté à basculer dans un deuxième temps vers une décision par organisme tiers partie indépendante.

Diapo 7 : logigrammes

Le secrétariat du label sera assuré par l'ATEE, il y a un financement à prévoir.

2.2 Prochaines étapes sur ce livrable

Le livrable a été diffusé au comité de relecture pour une consultation restreinte jusqu'au **17 janvier**. Une consultation publique est prévue une fois l'ensemble des livrables finalisés.

Il faut définir : Le nom du label et trouver un logo (sans référence au Club Biogaz).

Il y a eu proposition du nom « qualimétha » pour le Label. Attention à prévoir les futurs autres labels : qualimétha « réalisation » ?

- **Le COPIL fait ces propositions de noms pour le label**
- **Dépôt de marque (Club Biogaz)**
- **Prévoir un diagramme de correspondance avec l'iso 9001 (CH4 Process)**
- **Faire le lien entre GT contrats et label sur le lexique (Club Biogaz)**

3 Livrable 2 : critères d'attribution du label

3.1 Les 5 phases de labellisation :

- 1) Vérification interne par candidat
- 2) Contact de l'OAPIL
- 3) OAPIL vérifie les prérequis (pré-inspection)
- 4) Inspection documentaire et de projet (inspecteur se déplace au sein de l'entreprise)
- 5) Rédaction du rapport engageant.

3.2 Logique d'évaluation des critères

En phase de pré-inspection	En phase d'inspection documentaire	En phase d'inspection de projet
<input type="checkbox"/> Si le candidat respecte les prérequis <input type="checkbox"/> Quels sont les responsables ?	<input type="checkbox"/> L'existence de procédure interne pour chaque critère	<input type="checkbox"/> L'utilisation de ces procédures internes sur le ou les projets échantillonnés <input type="checkbox"/> L'intervention des responsables identifiés



Il est à noter qu'il y a un engagement des responsables identifiés (signature)μ. Il semble important de rappeler ces engagements :

- **Ajouter une annexe sur les responsabilités et l'engagement des responsables en cas d'accidents etc .**

Le cas des petites entreprises est prévu : dans un cas extrême, une entreprise avec un seul responsable pour toutes les compétences peut être labellisée, si la revue de sous-traitance est bien réalisée.

3.3 Amélioration continue

diap 13, L2 : découpage des critères (

- Trois grandes parties de critères :
 1. **Obligations du candidat** (ou prérequis)
 2. **Compétences et méthodes**
 3. **Amélioration continue**

Olivier Guérrini : Processus d'amélioration continue : Il ne faut pas exclure des gens du processus. Quel accompagnement des acteurs prévu pour l'amélioration continue ?

Il y a deux types d'amélioration continue dans le label : Encourager l'amélioration continue des acteurs, et il y a l'amélioration continue du label, pour répondre à l'évolution du développement de la filière. Concernant l'amélioration continue des acteurs : le système de notation et de décision par COLA permettra d'ajuster le niveau au niveau de maturité de la filière. Il n'y a pas d'accompagnement spécifique de prévu, même si c'est dans la culture des inspecteurs d'accompagner l'entreprise. Le CTBM (Centre technique du biogaz et de la méthanisation) jouera également un rôle dans l'accompagnement des acteurs via la publication de fiches de bonnes pratiques et la participation aux travaux de normalisation.

Satisfaction client : cela doit être présent dans l'amélioration continue. Notamment la satisfaction des maîtres d'ouvrages

- **Bien prévoir un critère « outil d'évaluation de la satisfaction des clients »**

3.4 Présentation des 75 critères proposés

Patrice Lejeune, Nature Energie : pourrait-on hiérarchiser les critères ? .

Maxime, CH4 Process : Cette hiérarchisation est prévue : pour chaque critère : il y a une question de portée : AMO, MOE, autres acteurs. Il est prévu des : Critères obligatoires (majeurs) critères « optionnels » (non-conformité mineure)

Julien Thual : j'adhère bien à la démarche d'amélioration continue, Ce qui est gênant c'est le terme d' « inspection » qui semble inquisiteur.

Maxime, Club Biogaz : Nous sommes d'accord, mais c'est seulement une question de vocabulaire : quand on lit les normes, la norme d' « inspection » laisse plus de latitude que la norme 17065 d' « audit ». Par contre nous sommes obligé de respecter ce vocabulaire. On pourra par contre faire de la pédagogie et du paraphrasage.

3.5 Critères juridiques : contrats :

Lien avec le GT contrat : le GT va produire un lexique de contrats, notamment sur l'étape cruciale de réception.

Par ailleurs un GT sur les procédures techniques de réception des installations sera conduit en 2019 par le Club Biogaz.

Jérôme Laporte : Document d'attestation RC produit par l'assureur donne des réponses satisfaisantes en terme de définition de l'activité et de couverture.

S Frédéric : Quantifier le niveau des fuites, c'est un critère très important, demandé pour l'acceptabilité de la filière. A ce jour la filière n'a pas produit de réponse satisfaisante.

Olivier Guérrini : très bon catalogue, il y a un niveau d'équilibre à trouver. Les fuites sont un point important. A voir en fonction des retours de la consultation.

3.5.1 Surdimensionnement des installations

Julien Thual, diapo 18 : on parle de garantie de l'existence d'un outil. Quelle garantie contre le surdimensionnement ?

Il faudrait un outil de dimensionnement « standard » : par exemple gaz de ferme ou méthasim.

Outil de référence, mais en laissant le choix d'avoir son outil personnel ? Pourquoi pas.

➤ Préciser le critère dimensionnement pour éviter le surdimensionnement

Il faut également faire des préconisations dans le guide du GT contrats : dimensionnement sincère et réaliste.

➤ Critère à ajouter : gestion des indésirables dans les intrants.

➤ Ajouter référence aux arrêtés épandage pour les préconisations digestats.

3.5.2 Automatisation

Julien Thual : Automatisation ? Pas d'enregistrement des données :

➤ Critère à ajouter : enregistrement des données avec fréquence d'échantillonnage et période de conservation.

3.6 Problématique de communication entre les automates : faut-il demander une table d'échange ? C'est inclus dans le critère « Modèle d'architecture de communication et réseaux pour la gestion de l'instrumentation

Fréquence de mesure : curseur à mettre : à la fois fréquence, et conservation des données.

Il y a également la problématique d'absence récurrente d'outils de GMAO : à voir si c'est un critère à ajouter.

Thomas Guillemeau, UP : De par notre métier de maîtrise de l'efficacité énergétique nous sommes spécialistes de la mesure, SCADA : suivi des indicateurs de performance : Il y a des capteurs qui nous semblent indispensables mais qui ne sont pas encore obligatoire. Difficile d'avoir un standard aujourd'hui, il faut un outil de reporting, de suivi des consommations, et de reporting d'alarmes.

JF Commaille : que met-on derrière le terme outil ? Comment sera prise en compte l'ISO 9001 pour réduire l'inspection de labellisation ?

L'audit documentaire sera simplifié pour les certifiés ISO 9001. Une table d'échange pour le L1 entre ce qu'on a mis en place, et l'ISO 9001 est prévue.

➔ **Lors des inspections tests, prévoir de tester la prise en compte de l'ISO 9001**

4 Livrable 3 : guide technique à destination des porteurs de projets

4.1 Présentation du cdc du Club Biogaz :

Un Guide technique à destination des porteurs de projets, et de leurs structures d'accompagnement (chambre d'agriculture, etc.) sera également produit, afin d'explicitier le déroulé d'un projet du point de vue maître d'ouvrage, de préciser ces responsabilités et les compétences nécessaires et d'expliquer comment les différents critères de qualité évalués par le label peuvent aider le porteur de projet à limiter les risques et améliorer la qualité de la conception et construction de son installation.

4.2 Réponse CH4 Process

A. Objectif du label et enjeux pour la filière

- ⇒ Garantir un niveau de prestation, améliorer la qualité de la prestation et les compétences des acteurs
- ⇒ Favoriser le dialogue et la transparence entre les acteurs et clarifier leurs rôles et responsabilités
- ⇒ Contribuer à la standardisation
- ⇒ Améliorer la sécurité (équipements et personnes)

B. Acteurs concernés et portés de label

- ⇒ Tous les acteurs avec 3 typologies de label

C. Organismes intervenant dans le processus de labellisation

- ⇒ Comité de labellisation, OIPAL, Club Biogaz
- ⇒ Détails concernant les différents intervenants participant à la labellisation d'un candidat

D. Rappel d'un projet : étapes, responsabilités et compétences du maître d'ouvrage

- ⇒ Etapes et découpage d'un projet
- ⇒ Obligations MOA (au moins 1/2page) : Expression des besoins et plan de financement
- ⇒ **Critères de labellisation**
- ⇒ Prérequis
- ⇒ Liste des référents et responsables
- ⇒ Processus et méthodes attendues
- ⇒ Prise en compte de l'amélioration continue
- ⇒ Evolution des critères

E. Les étapes de l'inspection

- ⇒ Pré-inspection
- ⇒ Inspection documentaire
- ⇒ Inspection de projet

F. Mode d'obtention et de maintien du label par les acteurs

- ⇒ Reprendre les 5 étapes en résumé pour l'obtention et le maintien

G. Durée et coûts d'une labellisation

H. Appels et réclamations

I. Avantages et limites du label pour le porteur de projet

- ⇒ Avantages attendus pour le MOA
- ⇒ Limites : niveau technique non vérifié + ne se substitue pas aux contrôles réglementaires + rappel des obligations MOA

J. Evolution du label

4.3 Echanges sur le livrable

AAMF, APCA sont pertinents pour représenter les clients (porteurs de projets) agricoles, nous souhaitons (Club Biogaz) co-signer le livrable avec eux. Toute labellisation ou certification ne fonctionne que si elle répond aux exigences clients.

Bertrand Duprat : L'AAMF fait de la Sensibilisation des porteurs de projets. Le guide à destination des porteurs de projets peut-être un bon outil pour cette sensibilisation.

Léonard Jarrige : APCA est favorable à travailler avec nous sur ce guide technique.

Jérôme Laporte : il ne faut pas que le porteur de projet : les assureurs et banquiers doivent être également consultés.

JF Commaille : Obligations du Maître d'ouvrage : Il faut préciser les limites de responsabilités pour les prestations : notamment s'il fait des choses lui-même.

5 Calendrier

CH₄ PROCESS doit nous livrer les documents (L2 + trame L3) avant la prochaine réunion, consultation publique sur l'ensemble des livrables courant janvier – février, Inspections « à blanc » prévue au premier semestre 2019.

- **N'hésitez pas à réagir et enrichir les critères proposés dès à présent.**
- **Joindre un questionnaire aux consultations : présentation de l'acteur, volonté d'être labellisé ou non.**